

LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018

Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Jackie LOURDEZ et Madame Rachel COPPEE – tous deux excusés

1. Vente de l'ancien cabinet médical sis 24 rue du Neuf Bourg à Bétheniville à Reims Habitat – changement de prix/ nouvelle découpe cadastrale 100 000 euros pour la parcelle AC 140 pour 1 173 m².

Le Maire rappelle que l'assemblée avait autorisé la vente de l'ancien cabinet médical, sans le parc mais avec un des côtés du cabinet sis 24 rue du Neuf Bourg cadastré AC N°38 appartenant à la commune, à Reims Habitat pour 120 000.00 euros par délibération N°28 en date du 17 août 2017.

En raison de la réforme des aides au logement social inscrite dans la loi de finances pour 2018, Reims Habitat a revu son offre d'acquisition à la baisse et descendu son prix d'achat à 100 000 euros.

Reims Habitat nous propose de redécouper le terrain de façon à ce que la commune conserve les deux côtés de la maison médicale, il n'achèterait que la partie centrale nouvellement cadastrée AC 140 pour 1 173 m².
Plan en annexe.

Le Maire, après avoir demandé l'avis de chaque conseiller, passe à la délibération sous forme de vote : qui est pour la vente ou non de la maison médicale à Reims Habitat pour la somme de 100 000 euros (au lieu de 120 000 euros) mais avec un nouveau découpage parcellaire (la commune garde les deux côtés).

6 voix pour / 3 voix contre / 1 abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **autorise** la vente de l'ancien cabinet médical au prix de 100 000.00 euros cadastré AC 140 (terrain B) pour 1 173 m²
- **charge** le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAULT (Ardennes), d'établir les actes.
- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- **précise** que la présente vente relève du seul exercice de la propriété, sans aucune motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, la commune n'a donc pas la qualité d'assujetti à la TVA.

2. Tirage des jurés pour 2019

Le tirage des jurés a donné :

- *M. VANTOMME Eric
- *Mme BAUCHET Marie
- *M. DESPLANCHES Romain

Un courrier doit leur être adressé pour les avertir qu'ils ont été désignés pour figurer sur la liste préparatoire des personnes susceptibles d'exercer les fonctions de juré de la Cour d'Assises de Reims pour l'année 2019. Le tirage qui les a désignés ne constitue que le premier stade de la procédure de nomination des jurés par les soins des magistrats de l'ordre judiciaire.

3. Informations diverses :

- **Rappel sur les commissions communales :** Les présidents des différentes commissions doivent penser à convoquer tous les membres sans exception. S'ils ont des désaccords avec ces derniers, ils devront les gérer en interne.
Ils devront indiquer à leur prochaine réunion que l'avis des commissions est consultatif, que le conseil municipal peut ne pas suivre l'avis des commissions.
- **Mini-stade :** Le mini-stade est pratiquement terminé. Les enfants de la commune ont commencé à y jouer.
Une interdiction de fumer dans la structure sera mise en place et un cendrier sera placé à proximité.
Un porte-vélos sera installé à l'aire de jeux et le deuxième sera fixé près du mini-stade.
Afin qu'ils ne soient pas dégradés ou volés, les filets pour cette structure ne seront pas installés. Après un tour de table des conseillers, il apparaît que la meilleure solution soit de remettre les filets aux écoles et leur demander de gérer au mieux leur usage.
Le Maire propose de mettre quatre bancs assis-debout autour de la structure. Les prix de ces bancs étant très élevés, le Maire souhaite voir avec une entreprise locale pour les fabriquer à moindre coût.
- **Lagune de stockage de digestats sur la commune :** Le service instructeur du Grand Reims a suivi l'avis défavorable de la commune et un pli recommandé a été envoyé au pétitionnaire, représentant de la

société de Reims Biométhane, l'informant de l'opposition du Conseil à la réalisation d'une lagune aux motifs suivants :

*Projet situé à moins de 300 m des habitations et à 200 m de la Suipe,

*Le risque d'odeurs sur le village suite aux vents dominants SE et SO pendant les périodes chaudes,

*Du fait de sa situation est de nature à porter atteinte à la salubrité publique.

- **Montée en haut débit** : Les travaux de montée en débit réalisés par le SIEM sont terminés.
La commune donnera quelques informations pratiques courant juillet.

- **Coussin berlinois** : Il a été évoqué la possibilité de mettre deux coussins berlinois rue de la crayère.

UNE DECISION SERA PRISE SEULEMENT APRES SONDAGE AUPRES DES RIVERAINS DE
LA RUE DE LA CRAYERE.

- **Voirie** : La communauté urbaine du Grand Reims a fini les travaux de la Grande Rue et d'une portion de la rue de la Neuville.

Il reste à réaliser l'Impasse du Neuf Bourg et la rue du Moulin.

Les travaux étaient prévus pour le début du second semestre 2018, mais ils sont quelque peu retardés.